



L'ÉTAT DE LA DIASPORA AFRICAINE ET SES CONNEXIONS INSTITUTIONNELLES





MESSAGE DU PREMIER MINISTRE



L'État de la Diaspora Africaine (SOAD) est une entité *sui generis*, c'est-à-dire qu'il se définit par lui-même, comme l'Union Africaine, l'Union européenne, le Vatican, etc. Et comme il est aussi un État souverain, il n'a donc pas besoin d'être reconnu par d'autres pour exister. Il existe par sa propre Constitution, ses institutions et ses actions.

Cependant, l'État de la Diaspora Africaine n'est pas isolé, bien sûr. Ses dirigeants sont basés dans plus de 100 pays dans le monde, et SOAD a avec les Nations Unies, l'Union africaine, le CAFRAD, de nombreux pays et royaumes différents types de liens, des accords de coopération, des mandats ou des programmes d'action, comme cela sera expliqué dans ce document.

Octobre 2022

www.thestateofafricandiaspora.com

London registered address:
27 Old Gloucester Street • London WC1N 3AX
United Kingdom

secretariat@thestateofafricandiaspora.com

1) Introduction

L'Afrique est composée de 5 régions : L'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe. En 2003, à l'issue du Sommet de l'Union Africaine (UA), les chefs d'État ont déclaré (14 (XVIII) add. :

"L'Union africaine (...) décide de reconnaître la diaspora africaine comme une entité efficace contribuant au développement économique et social du continent."

Ils ont décidé que la diaspora serait la "Sixième Région" de l'Afrique, qui existe maintenant dans la constitution de l'Union africaine, et qui est une région sans frontières.

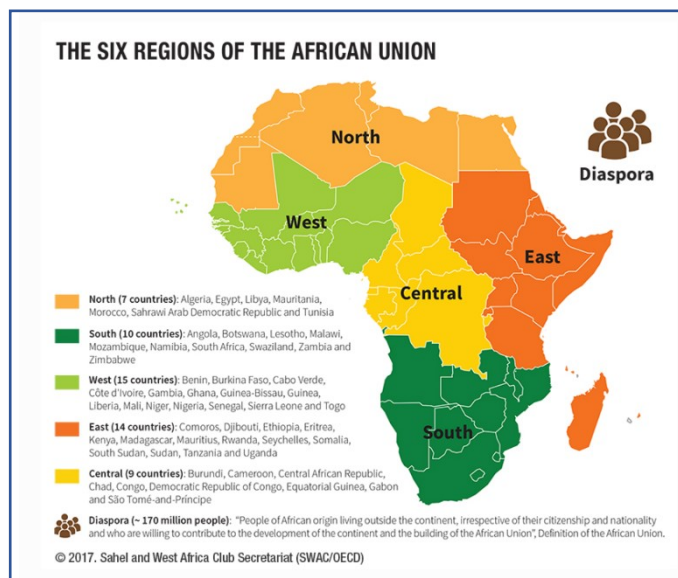
Mais pendant de nombreuses années, cette "Sixième Région" de l'UA n'existait que sur le papier. Il fallait donc donner de la substance à cette institution, et passer d'une diaspora de facto à une diaspora de jure.

En 2014, Mohamed Ould Abdel Aziz, président en exercice de l'Union Africaine a donné mandat au Dr Louis-Georges Tin, président du CRAN (le Conseil Représentatif des Associations Noires), de mettre en place la diaspora africaine, pour "donner corps" à la Sixième Région :

"Vous avez souhaité attirer notre attention sur votre projet qui vise à donner corps à la 6ème région de l'Union africaine (...). L'entretien que j'ai eu avec vous et les informations que nous avons recueillies sur vos activités m'ont donné l'assurance du rôle majeur que peut jouer le CRAN pour contribuer à la mise en œuvre des programmes de développement de notre Continent."

Ensuite, avec une équipe internationale, le Dr Louis-Georges Tin a formé un gouvernement. Le 1er juillet 2018, lors du Sommet de l'Union Africaine, où il était invité par le Président de la Mauritanie, le Dr Louis-Georges Tin a lancé cette initiative : l'Etat de la Diaspora Africaine était né, un Etat sans frontières.

L'Etat de la Diaspora Africaine ne fait pas partie de l'Union Africaine, n'a pas demandé à être reconnu par l'Union Africaine, et est indépendant de celle-ci, car il est une entité souveraine. Cependant, le Dr Tin a reçu un mandat du président de l'Union africaine, et l'État de la Diaspora Africaine interagit avec l'Union africaine, ce qui renforce ses actions.



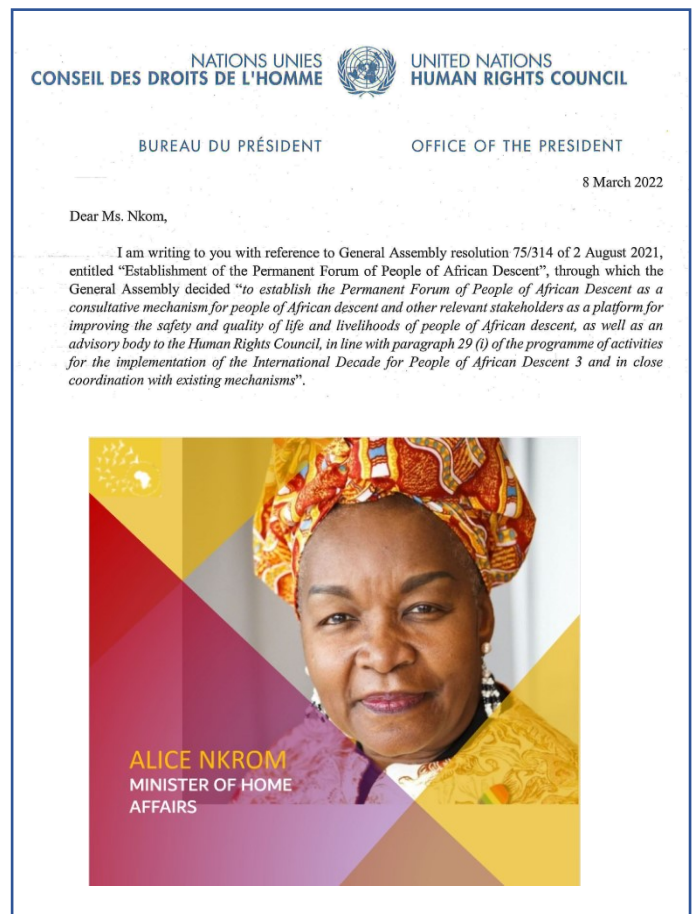
2) Connexions avec les Nations Unies

L'État de la Diaspora Africaine n'est pas membre des Nations unies et n'a pas demandé à être membre de cette organisation, mais il travaille avec l'ONU sur différents programmes.

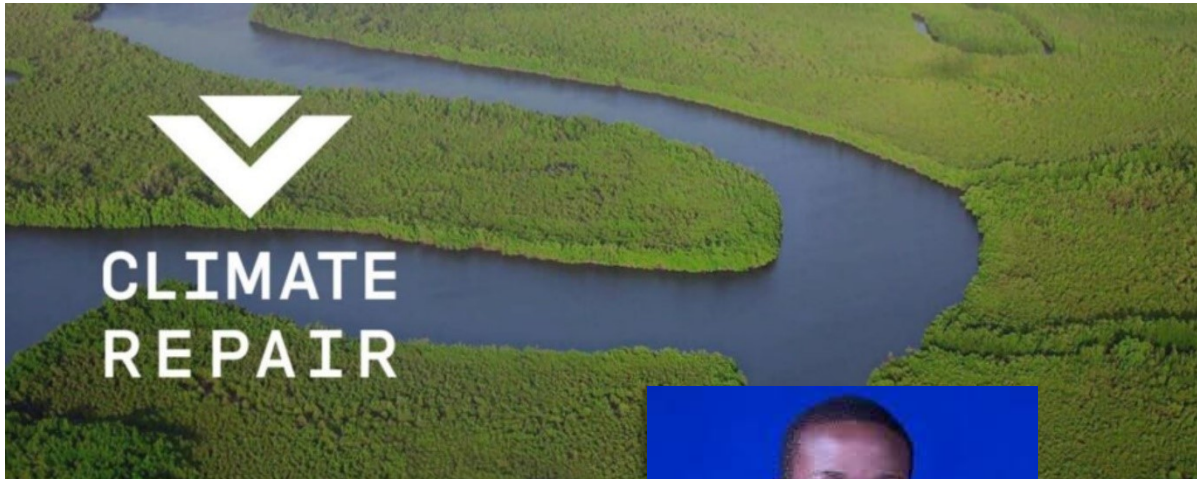


a) Le Forum Permanent des Nations Unies pour les Personnes d'Ascendance Africaine

En 2021, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a créé le Forum Permanent des Personnes d'Ascendance Africaine. Le Premier ministre de l'État de la Diaspora Africaine a écrit aux autorités de l'ONU pour recommander sa ministre de l'Intérieur, Mme Alice Nkom. En 2022, Mme Nkom a été nommée comme étant l'une des 10 membres du Forum. L'État de la Diaspora Africaine a donc un lien direct avec le Forum et le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, et contribue à leurs programmes d'action.



b) L'Organisation mondiale des jeunes pour l'environnement



En février 2022, le Global Constituency of Youth for Environment, qui travaille sous l'égide des Nations Unies, a honoré Salem Ayenan, doyen de la faculté de diplomatie de l'Université de l'Etat de la diaspora africaine et directeur de cabinet du ministre de l'Education.



Cette institution onusienne avait lancé un appel à candidatures pour l'organisation d'Assemblées locales de jeunes pour l'environnement. Rappelons que ces assemblées se tiennent chaque année avant l'Assemblée Générale de l'ONU pour l'Environnement et ont pour mission de contribuer aux travaux de l'ONU dans ce domaine en faisant des propositions qui sont présentées à l'Assemblée Générale de l'ONU pour l'Environnement.

Salem Ayenan avait déposé sa candidature au nom de l'État de la Diaspora Africaine. Le 10 février 2022, il a reçu le message suivant :

"Cher Monsieur Salem Ayenan de l'Université de l'État de la Diaspora Africaine, nous vous félicitons pour votre sélection pour mettre en œuvre l'Assemblée régionale des jeunes pour l'environnement au nom de la région Afrique. Parmi plus de 200 candidatures provenant de tous les pays d'Afrique, votre candidature nous a particulièrement intéressés en raison de votre vision, de vos idéaux et de vos expériences."

<https://thestateofafricandiaspora.com/salem-ayenan-dean-of-soads-faculty-of-diplomacy-chosen-by-the-un-to-organize-the-youth-assembly-for-the-environment-in-africa/>

c)) L'Alliance des Nations Unies pour les Objectifs de Développement Durable (UNASDG)



Le 5 avril 2023, l'Alliance des Nations Unies pour les Objectifs de Développement Durable (UNASDG) et l'État de la Diaspora Africaine (SOAD) ont signé une convention et un accord de coopération. Selon ces documents,

"L'UNASDG confirme par la présente sa volonté et son intention de s'engager dans une coopération à long terme avec l'État de la Diaspora Africaine, ci-après dénommé "diaspora". De même, l'État de la diaspora africaine confirme par la présente sa volonté et son intention d'entamer une coopération à long terme avec l'organisation intergouvernementale UNASDG, et les deux organisations se reconnaissent mutuellement en tant qu'organe souverain à part entière en signant le présent accord."

Comme indiqué dans la convention, "les objectifs de la coopération sont la mise en œuvre et l'achèvement harmonieux de projets et de processus aux niveaux technique, environnemental, économique, humanitaire et financier dans le cadre des 17 Objectifs de développement durable (ODD)".

Les ODD ont été définis par les Nations unies en 2015 et comprennent 17 objectifs tels que "pas de pauvreté", "pas de faim", "eau propre", "énergie propre", "égalité des sexes", "éducation de qualité", etc. L'État de la diaspora africaine est très impliqué dans les ODD, notamment à travers son programme d'agro-industrie et de création de 25 villes intelligentes en Afrique et dans la diaspora, et travaille avec l'UNASDG pour lever des financements pour ces initiatives.

<https://thestateofafricandiaspora.com/the-alliance-for-sustainable-development-goals-and-the-state-of-the-african-diaspora-sign-a-cooperation-agreements/>

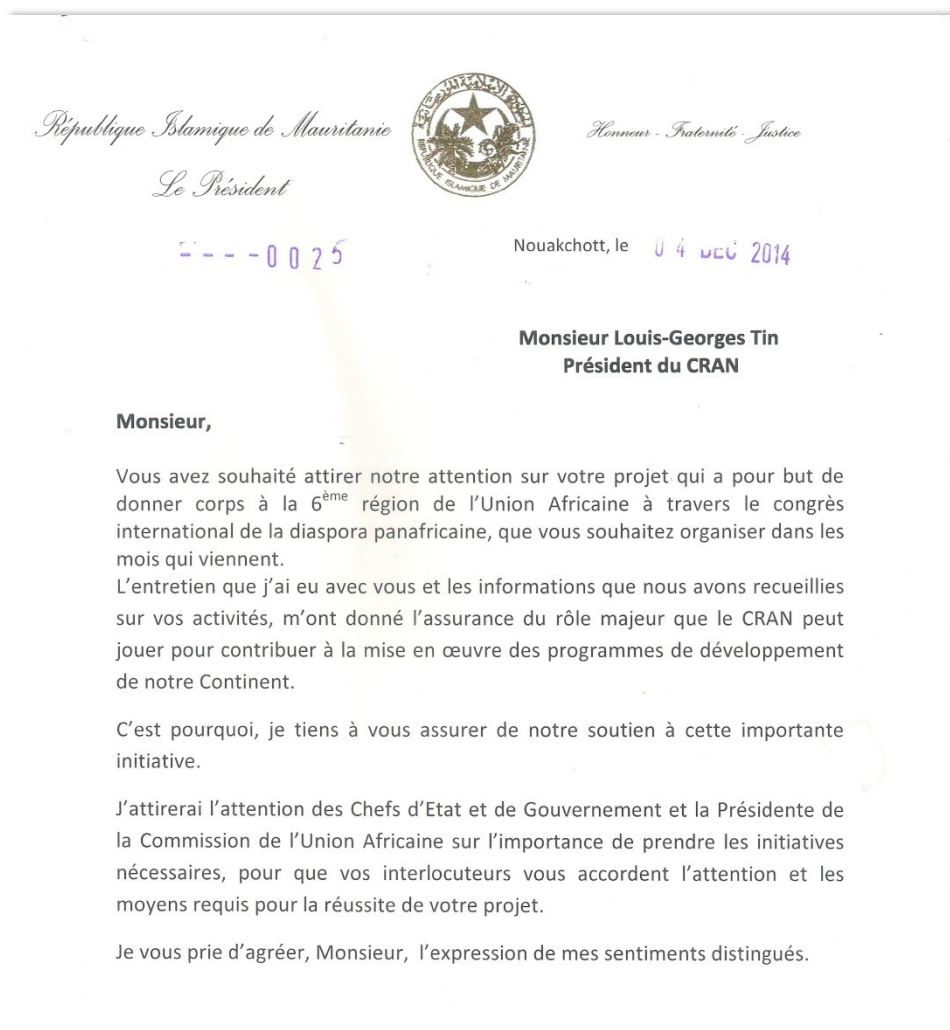


3) Connexions avec l'Union Africaine



a) Mandat du Président de l'Union Africaine

En 2014, le Dr Louis-Georges Tin, qui était alors président du CRAN (le Conseil Représentatif des Associations Noires) a reçu un mandat de Son Excellence Mohamed Ould Abdel Aziz, le président de l'Union Africaine, pour créer une entité pour la 6e Région de la diaspora africaine.



b) Lettre d'acceptation du Chef Charumbira, Président du Parlement de l'Union Africaine, et Co-Président de la Chambre Royale de l'Etat de la Diaspora Africaine



Le 12 juillet 2021, le Chef Fortune Charumbira, Président du Parlement de l'Union Africaine, a accepté de devenir Co-Président de la Chambre Royale de l'Etat de la Diaspora Africaine, signifiant ainsi son fort soutien à l'Etat.



PARLIAMENT OF ZIMBABWE
P.O. BOX CY 298
Causeway
Zimbabwe
Telephone: 700181/729722/252936-50

Harare,
July, 12, 2021

To : Dr Louis-Georges Tin
Prime Minister of the State of the African Diaspora

Excellency,

Please accept this letter as confirmation that I am very pleased to accept the position as Co-Chair of the **Royal Chamber of the State of the African Diaspora**. I thank you for this opportunity.

c) Protocole d'accord et statut d'observateur Parlement panafricain (PAP)

Le 15 novembre 2024, le chef Fortune Charumbira, président du Parlement de l'Union africaine (PAP), et le Dr Louis-Georges Tin, premier ministre de l'État de la diaspora africaine (SOAD), ont signé un protocole d'accord. Aux termes de ce protocole d'accord, les points suivants ont été convenus:

- l'État de la diaspora africaine bénéficie désormais du statut de membre observateur et sera invité à s'exprimer au début de chaque session ordinaire;
- un bureau permanent sera créé au sein du Parlement pour l'État de la diaspora africaine ;



- les deux parlements se tiendront mutuellement informés de leurs programmes politiques respectifs ;
- le PAP et la SOAD célébreront chaque année la « Journée internationale de la diaspora africaine » ; et
- la SOAD et le PAP organiseront conjointement chaque année le Sommet Afrique-Diaspora.

<https://pap.au.int/en/news/press-releases/2024-11-16/pan-african-parliament-and-state-african-diaspora-unite-shared-vision>



4) Liens avec les organisations régionales

a) Accord de coopération avec l'Assemblée législative sur le climat de l'Afrique de l'Est (EACLA)

Le 12 août 2025, l'organisation State of the African Diaspora (SOAD) a signé un accord de coopération avec l'Assemblée législative sur le climat de l'Afrique de l'Est (EACLA), qui rassemble des parlementaires de dix pays d'Afrique de l'Est. Cet accord vise à promouvoir la coopération législative en matière de développement durable, d'action pour le climat et de développement d'infrastructures conformes aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, renforçant ainsi les liens entre l'Afrique et sa diaspora mondiale.



<https://thestateofafricandiaspora.com/the-state-of-the-african-diaspora-and-the-east-africa-climate-legislative-assembly-sign-landmark-mou/>

COOPERATION AGREEMENT

BETWEEN

THE EAST AFRICAN CLIMATE LEGISLATIVE ASSEMBLY (EACLA)

AND

THE STATE OF THE AFRICAN DIASPORA (SOAD)

b) Connexions avec le CAFRAD



Depuis le 02 juin 2022, l'Etat de la Diaspora Africaine (SOAD) fait officiellement partie de l'Organisation Intergouvernementale CAFRAD ("Centre Africain de Formation et de Recherche Administratives pour le Développement", une Organisation Inter-gouvernementale comprenant 38 Etats).

A ce titre, SOAD siège, au même titre que les autres Etats membres, dans tous les organes statutaires de l'institution, et participe également aux débats sur la gouvernance et le développement du CAFRAD.

Représentant la diaspora africaine, SOAD intègre automatiquement le Comité Exécutif du CAFRAD en tant que représentant unique de la 6ème Région d'Afrique, en vertu du principe de représentation géographique en vigueur au sein de cet organe..

<https://thestateofafricandiaspora.com/cafrad-issues-press-release-on-cooperation-with-soad/>

Organisation Intergouvernementale Panafricaine
Au service de l'innovation, de la modernisation et de la construction d'administrations pour une Gouvernance Publique Responsable

منظمة إفريقية بيحكومية
كافراد

Depuis/Since 1964 ...

Pan African Intergovernmental Organisation
Serving innovation, modernisation and establishment of administrations for Responsible Public Governance

Réf: 2022/GA. / 43 **Date:** 07 juin 2022

Objet : L'adhésion de l'Etat de la Diaspora Africaine au CAFRAD

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Je voudrais, au nom du CAFRAD ainsi qu'à mon nom propre, vous souhaiter la bienvenue comme membre à part entière de l'Organisation Intergouvernementale Panafricaine CAFRAD. A ce titre, vous siégez désormais, au même titre que les autres Etats Membres, à toutes les instances statutaires de l'Institution, en même temps que vous avez le même droit de vote. Vous pouvez par la même occasion, participer aux débats sur la gouvernance du CAFRAD, autant que faire des propositions sur son développement par le financement de projets, ou par des moyens que votre gouvernement jugera adapté à cet effet.

5) Connexions avec le WFDP



Le 6 décembre 2022, l'État de la Diaspora Africaine a signé un accord de coopération avec le Fonds mondial pour le développement et la planification (FMDP). Le FMDP est une organisation intergouvernementale qui a pour mission de "suivre les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) et de se concentrer sur le partenariat mondial ainsi que sur la gouvernance financière et l'accès aux technologies dans la région africaine et de soutenir la mise en œuvre de l'Agenda 2030 dans les pays en développement par le biais de ressources publiques et privées, nationales et internationales".

Les 17 ODD ont été définis par les Nations Unies en 2015 pour "fournir un plan d'action pour un avenir plus pacifique, prospère et durable pour tous". Ils comprennent des éléments tels que "pas de pauvreté", "pas de faim", "bonne santé et bien-être", "éducation de qualité", "égalité des sexes", etc. Les ODD sont totalement inclus dans la vision de l'Etat de la Diaspora Africaine. Ils font partie de la campagne pour la justice climatique, que SOAD a lancée en février 2022, dans le cadre de la COP 27 en Egypte. Mais les ODD seront également essentiels pour les smart cities sur lesquelles SOAD travaille.

<https://wfdp-igo.org/news/state-of-the-african-diaspora-soad-joins-wfdp-sdgs-convention-to-advance-global-development-goals>



INSTRUMENT OF ACCEPTANCE

WHEREAS the Convention on Partnership for the Sustainable Development Goals between World Fund for Development and Planning (WFDP), Member States and International Organizations was adopted at: UN Avenue, Runda, Plot 128 , Nairobi , Kenya on Monday , November 21 , 2022 .

AND WHEREAS the said Convention has been accepted by **DR. LOUIS-GEORGES TIN**, on behalf of **STATE OF THE AFRICAN DIASPORA** on Monday, December 5, 2022.

NOW THEREFORE I, DR. LOUIS-GEORGES TIN, PRIME MINISTER, declare that **STATE OF THE AFRICAN DIASPORA** has the legal capacity to enter into treaties or international agreements and has considered the above-mentioned convention and accepts the same and undertakes faithfully to perform and carry out the stipulations therein contained.

6) Les liens avec les Etats-nations

a) Accord de coopération avec le Liberia

L'Etat de la Diaspora Africaine a également des liens institutionnels avec plusieurs Etats-nations.



Ministry of Foreign Affairs
Republic of Liberia



STATE OF THE
AFRICAN
DIASPORA

COOPERATION AGREEMENT

BETWEEN

The Government of the Republic of Liberia, Represented by
The Ministry of Foreign Affairs

AND

The State of the African Diaspora, Represented by Dr. Louis-Georges TIN,
Prime Minister of the State of the African Diaspora

PREAMBLE

Considering that the African Diaspora is an entity which was recognized by the African Union, in Addis Ababa (Ethiopia), on February 3, 2003, and by the 2nd ordinary session of the Conference of Heads of State of the African Union in Maputo (Mozambique), July 11, 2003,

b) Accord de coopération avec le Mozambique

Le 25 décembre 2024, le président du Mozambique, le Dr Daniel Francisco Chapo, et le premier ministre de l'État de la diaspora africaine ont signé un accord de coopération. En vertu de cet accord, les deux parties se reconnaissent mutuellement comme des États souverains et s'engagent à travailler ensemble dans des domaines tels que l'agriculture, l'éducation, la santé, l'électricité, les villes intelligentes, les chemins de fer, etc.



ACORDO DE COOPERAÇÃO

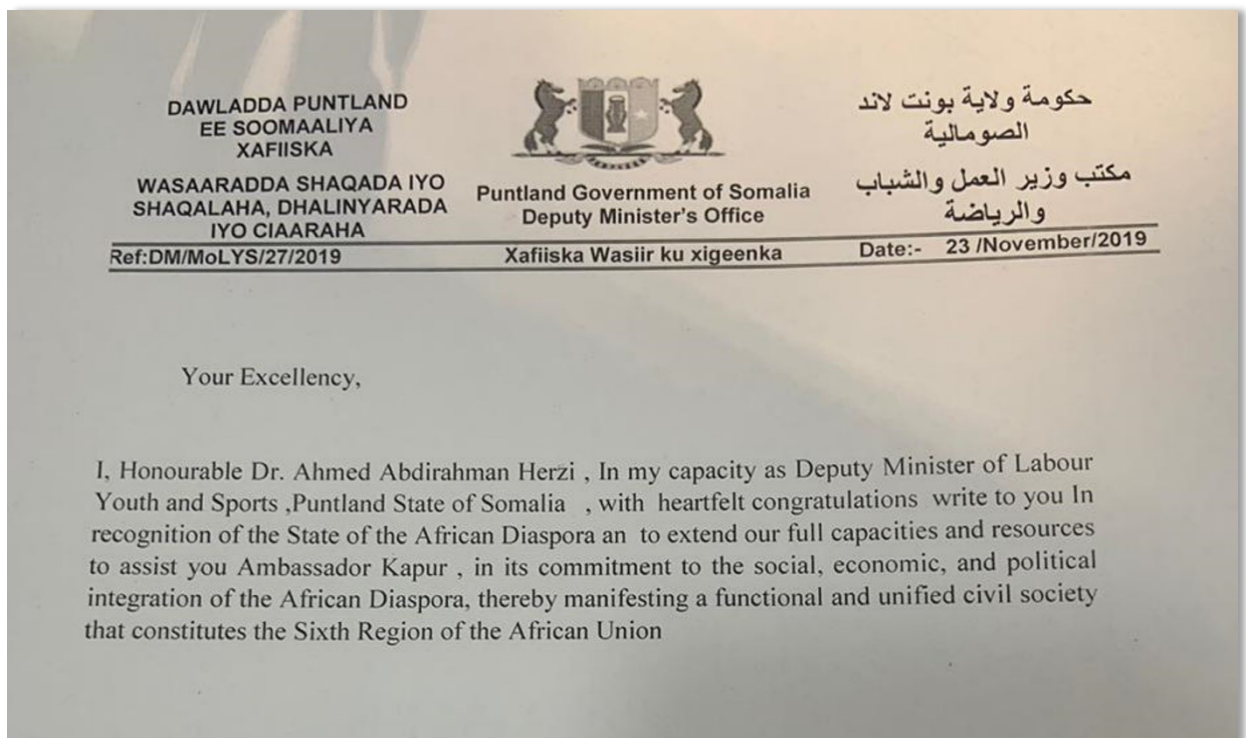
Entre

A República de Moçambique, representada por

Dr. Daniel Francisco Chapo, actuando na sua qualidade de
Presidente da República

E

c) Reconnaissance de la
Somalie



d) Lettre de soutien de la
Mauritanie



e) Coopération avec le ministre de la jeunesse et des sports, République de Gambie



En juin 2024, l'État de la diaspora africaine et la République de Gambie ont signé un accord de coopération dans le domaine du sport. La collaboration entre les deux parties vise à renforcer les infrastructures et les activités sportives en Gambie.

<https://thestateofafricandiaspora.com/soad-and-gambia-sign-a-cooperation-agreement-in-the-field-of-youth-and-sports/>



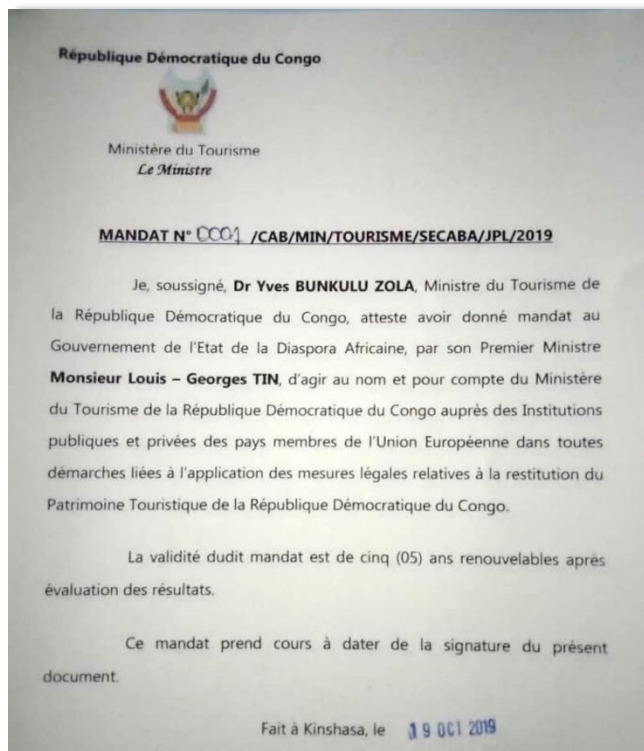
COOPERATION AGREEMENT

The ministry of Youth and Sports is responsible for facilitating Youth and Sports in The Gambia. The core responsibilities of the Ministry we are focused on is creating conducive environment that provides strategic support on producing the right policies that provides strategic support systems, initiatives for personal development, character building, sports policy implementation and community-based youth-led programmes. The ministry coordinates and facilitates two core programs, which is Youth and Sports Development.

f) Mandat de la RDC

Le 9 octobre 2019, M. Yves Bunkulu-Zola, ministre du Tourisme et de la Culture de la République démocratique du Congo, « a confié au gouvernement de l'État de la diaspora africaine, par l'intermédiaire de son Premier ministre, M. Louis-Georges Tin, le mandat d'agir au nom et pour le compte du ministère du Tourisme de la République démocratique du Congo auprès des institutions publiques et privées des États membres de l'Union européenne dans toutes les procédures liées à la mise en œuvre de mesures juridiques concernant la restitution du patrimoine touristique et culturel de la République démocratique du Congo. »

Sur la base de ce mandat, le Premier ministre de la SOAD a mené d'importants efforts de plaidoyer qui ont contribué à l'adoption de plusieurs instruments législatifs et politiques en faveur de la restitution du patrimoine culturel africain.



En Belgique :

- Résolution du Parlement de la Région francophone de Bruxelles concernant la restitution des restes humains et des biens culturels datant de la période coloniale :

<https://www.parlementfrancophone.brussels/documents/rapport-proposition-de-resolution-concernant-la-restitution-des-restes-humains-et-des-biens-culturels-issus-de-la-periode-coloniale>

Au Parlement européen :

- Résolution du Parlement européen du 26 mars 2019 sur les droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine en Europe, qui comprend des dispositions en faveur de la restitution des biens culturels et des restes humains emportés pendant la période coloniale (articles 7 à 9) :

https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2019-0239_EN.html

g) Mandat du Bénin

En 2017, M. Ange N'Koué, ministre du Tourisme et de la Culture de la République du Bénin, a confié à Louis-Georges Tin un mandat visant à travailler sur les questions de restitution pour le compte du gouvernement béninois. À l'époque, M. Tin occupait le poste de président du CRAN (Conseil représentatif des associations noires de France).

Lorsqu'il est devenu Premier ministre de l'État de la diaspora africaine (SOAD) en 2018, M. Tin a été encouragé à poursuivre sa coopération avec la République du Bénin. Après que ses efforts eurent contribué au retour des Trésors royaux du Bénin, il a été invité à Cotonou par le président Patrice Talon, qui l'a reçu au palais présidentiel et lui a personnellement exprimé sa gratitude au nom du peuple béninois.



Au centre à gauche : S.E. le Dr Louis-Georges Tin ; au centre à droite : S.E. le président Patrice Talon
À la résidence du président du Bénin, pour célébrer le retour des trésors

7) Connexions avec des Comtés ou des Provinces

a) Connexion avec le Comté de Laikipia (Kenya)

En novembre 2023, l'Etat de la Diaspora Africaine a signé un accord de coopération avec le comté de Laikipia, au Kenya. Le texte prévoit la construction d'une smart city, d'une ferme solaire, d'une zone réservée à l'industrie agro-alimentaire, et de plusieurs projets d'éco-tourisme.

<https://thestateofafricandiaspora.com/soad-and-laikipia-county-kenya-sign-a-cooperation-agreement/>



STATE OF THE
AFRICAN
DIASPORA



MEMORANDUM OF UNDERSTANDING

Between

THE STATE OF THE AFRICAN DIASPORA

and

THE COUNTY GOVERNMENT OF LAIKIPIA

b) Connexion avec le Comté de Nandi (Kenya)



**COUNTY GOVERNMENT
OF NANDI**

SOURCE OF CHAMPIONS

En avril 2024, l'Etat de la Diaspora Africaine a signé un autre accord avec un autre comté du Kenya, le comté de Nandi, pour mettre en place des infrastructures similaires. Cet accord devrait faciliter le développement durable dans la région, au bénéfice de la population.

c) Accord de coopération avec le comté de Kisii (Kenya)



Le 15 janvier 2026, l'organisation State of the African Diaspora (SOAD) a signé un accord de coopération avec le comté de Kisii, au Kenya. Ce partenariat vise à favoriser la collaboration dans les domaines de l'agriculture, de l'éducation, de l'autonomisation des jeunes, du développement économique et des échanges culturels, tout en encourageant le renforcement des liens avec la diaspora africaine.

COOPERATION AGREEMENT

FRAMEWORK FOR COOPERATION IN THE IMPLEMENTATION OF PROGRAMMES IN AGRICULTURE, ENERGY, CLIMATE CHANGE, HEALTH, EDUCATION, INDUSTRIAL DEVELOPMENT, WOMEN AND YOUTH AFFAIRS, TRADE AND INVESTMENT IN KISII COUNTY

-Between-

COUNTY GOVERNMENT OF KISII

-And-

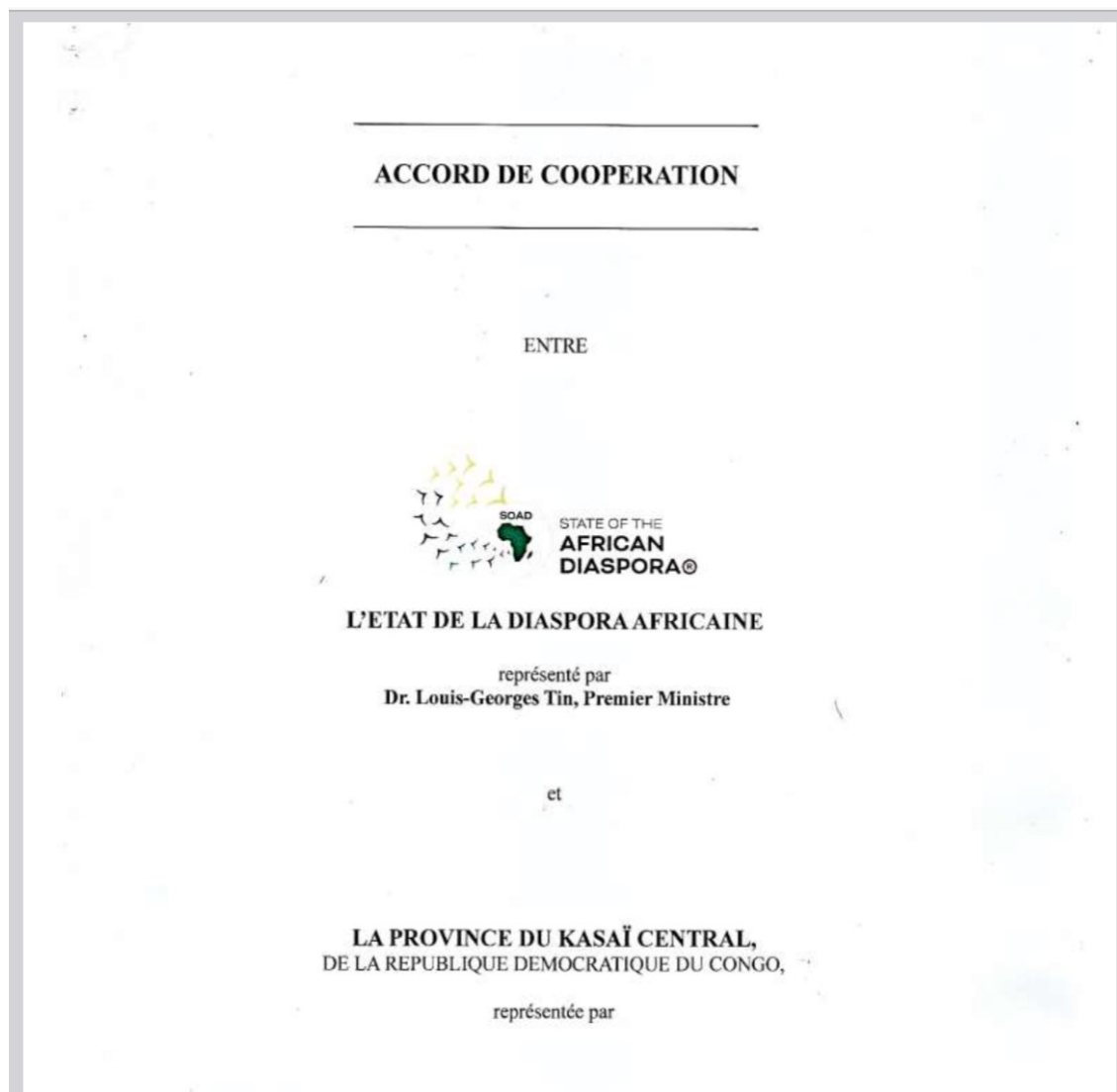
THE STATE OF THE AFRICAN DIASPORA

d) Connexion avec la Province du Kasai Central

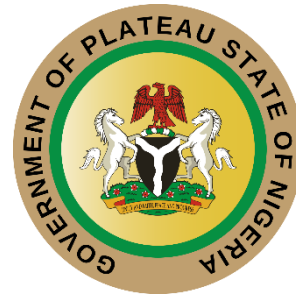
En août 2024, l'Etat de la Diaspora Africaine a signé un accord de coopération avec la province du Kasai Central, en République Démocratique du Congo. Le texte évoque divers objectifs, et notamment une smart city, une bourse agricole, un complexe médical, la valorisation des mines et la restitution des biens culturels. Par ailleurs, les deux parties se sont également entendues sur les stratégies de financements qui permettront de soutenir toutes ces infrastructures.



<https://thestateofafricandiaspora.com/soad-and-the-province-of-kasai-central-drc-sign-a-cooperation-agreement/>



e) Accord de coopération avec l'État du Plateau (République fédérale du Nigeria)



Le 12 décembre 2024, l'Organisation pour l'état de la diaspora africaine (SOAD) a signé un accord de coopération avec l'État du Plateau, au Nigeria. Cet accord vise à promouvoir la coopération dans les domaines du développement économique, de l'agriculture, de l'éducation, du tourisme, de la culture et de l'investissement, dans le but de renforcer les liens entre l'État et la diaspora africaine

COOPERATION AGREEMENT

**Between Plateau State, Nigeria,
Represented by H.E. CALEB MANIASSAH MUIFWANG, Esq.
Governor**

and

**The State of the African Diaspora,
Represented by Dr Louis-Georges Tin,
Prime Minister**

f) Accord de coopération avec l'État de Bayelsa (République fédérale du Nigeria)



En octobre 2025, l'Organisation pour l'état de la diaspora africaine (SOAD) a signé un accord de coopération avec l'État de Bayelsa, au Nigeria. Ce partenariat vise à promouvoir la coopération dans les domaines du développement des villes intelligentes, de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et d'autres secteurs stratégiques. Il traduit un engagement commun à renforcer la collaboration entre l'Afrique et la diaspora et à faire progresser le développement durable par le biais de projets et d'initiatives conjoints.

<https://thestateofafricandiaspora.com/soad-and-bayelsa-state-nigeria-sign-cooperation-agreement/>



g) Accord de coopération avec la province de l'Ubangi-Sud (République démocratique du Congo)



Le 4 décembre 2025, l'État de la diaspora africaine (SOAD) a signé un accord de coopération avec la province du Sud-Ubangi en République démocratique du Congo. Cet accord vise à soutenir la coopération dans les domaines du développement économique, de l'agriculture, de l'éducation, de la culture et de la promotion des investissements, tout en renforçant les liens entre les communautés locales et la diaspora africaine

ACCORD DE COOPÉRATION

Entre

la Province du Sud-Ubangi
de la République Démocratique du Congo (RDC),
représentée par Mr. Michée Mobonga Lobo,
agissant en sa qualité de Gouverneur

Et

l'État de la Diaspora Africaine (SOAD),
représenté par Le Dr Louis-Georges Tin,
agissant en sa qualité de Premier Ministre

8) Connexions avec des États diasporiques

a) Accord de coopération avec l'État souverain de Shrikailasa

Le 13 octobre 2022, l'État de la Diaspora Africaine a signé un accord de coopération avec l'État souverain de Shrikailasa, qui est une nation hindoue, comme le Vatican pour les catholiques, le Tibet pour les bouddhistes et Israël pour les juifs. L'objectif de l'État de Shrikailasa est de faire revivre, de préserver et de protéger l'ancienne civilisation hindoue éclairée.



L'État de la Diaspora Africaine, qui a été créé en 2018, est le premier État sans frontières. Shrikailasa, qui a été créé en 2019, est le deuxième. D'autres sont à venir...

b) Reconnaissance par les États
marrons de la Jamaïque



Maroon Council · Bethsalem P.A. · Accompong · St. Elizabeth · Jamaica, W.I. ·

State of the African Diaspora
Office of the Prime Minister
His Excellency M. Louis-Georges Tin

Ref.: SAD/30062019-001

July 1, 2019

Re: Multilateral Cooperation

Your Excellency,

In my capacity as Maroon Secretariat for the Island of Jamaica, it is with distinct honour and gratitude that I officially write you in recognition of the State of the African Diaspora and its constituted Government for which you are the Prime Minister.



**Sovereign State of Accompong
Ministry Of Finance**

Bethsalem P.A.
ACCOMPONG, St. Elizabeth
Jamaica, W.I.

Office Of The Minister

H.R.H. Chief Timothy E. McPherson Jr.
Phone: + 1 876 323 3155

E-mail:

timothy.mcpherson@accompong-gov.org

Web: www.accompong-gov.org

c) Accord de coopération avec les Nanny Town Maroons, île de la Jamaïque



COOPERATION AGREEMENT

BETWEEN

The Government of Nanny Town, Jamaica, Represented by Colonel Wallace Sterling

AND

The State of the African Diaspora, Represented by His Excellence Hugh Johnson, Vice Prime
Minister of the State of the African Diaspora

PREAMBLE

Considering that the African Diaspora is an entity which was recognized by the African Union, in Addis Ababa (Ethiopia), on February 3, 2003, and by the 2nd ordinary session of the Conference of Heads of State of the African Union in Maputo (Mozambique), July 11, 2003,

Whereas the State of the African Diaspora aims to strengthen Africa through the Diaspora, and the Diaspora through Africa,

Whereas Nanny Town, Portland Maroon Territories, Island of Jamaica.

Conscious of the need to develop cooperation between the Maroon Council of Nanny Town and the State of the African Diaspora in a Pan-African framework,

d) Accord de coopération avec le Conseil national des administrations paroissiales rurales d'Imbabura (CONAGOPARE-I), Équateur



Le 31 octobre 2025, l'État de la diaspora africaine a signé un accord de coopération stratégique avec le Conseil national des administrations paroissiales rurales d'Imbabura (CONAGOPARE-I), en Équateur.

En vertu de cet accord, le CONAGOPARE-I mettra à la disposition de l'État de la diaspora africaine une mission diplomatique en Équateur, qui servira de centre de coordination pour les projets communs. Les deux parties travailleront ensemble à la création d'une ville intelligente, intégrant des infrastructures modernes, des établissements éducatifs et médicaux, ainsi que des solutions d'énergie propre. L'accord prévoit également une coopération renforcée dans les domaines de l'agriculture durable, de la santé communautaire et du développement culturel.

9) Connexions avec les royaumes



Le 1er juillet, l'État de la Diaspora Africaine a créé une Chambre Royale, dirigée par Tassi Aïdji, Ministre du Patrimoine historique de la SOAD, et Chief Charumbira, président du Parlement de l'Union africaine. La Chambre comprend de nombreuses organisations nationales ou internationales et des rois, reines et chefs traditionnels d'Afrique.



- Le CPACT (Conseil panafricain des autorités traditionnelles et coutumières),
- Le Haut Conseil des Rois d'Afrique,
- Le Forum des Rois et Leaders traditionnels d'Afrique,
- Le SWAF (South West and African Forum Federation),
- Le Conseil national des chefs du Zimbabwe
- L'Association nationale des chefs et des anciens du Liberia,
- La Chambre des chefs de Zambie,
- Le Haut Conseil des Rois du Bénin,
- L'Union des chefs traditionnels du Togo,
- l'Organisation du royaume d'Afrique du Sud, etc.



e: secretariat@thestateofafricandiaspora.com

w: www.thestateofafricandiaspora.com